



Commune

de Mercury

Trait d'Union

Conseil Municipal du 12 juillet 2016

En ouverture de séance, le Conseil municipal souhaite un prompt rétablissement à Marie-France LOMBARDI.
Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES RAPPORTEUR : ALAIN ZOCCOLO

➤ Avis du Conseil municipal sur le projet de périmètre d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre prévu par arrêté préfectoral du 20 mai 2016.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'arrêté préfectoral en date du 20 mai 2016 relatif au projet de périmètre d'un nouvel EPCI à fiscalité propre, constitué de la Communauté de Communes de la Région d'Albertville, de la Communauté de Communes du Beaufortain, de la Communauté de Communes de la Haute-Combe de Savoie et de la Communauté de Communes Com'Arly.

Le Conseil municipal dispose d'un délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté (le 25 mai 2016) pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis serait réputé favorable.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **Emet un avis favorable** relatif au projet de périmètre d'un nouvel EPCI.

Abstentions : Christophe CARCEY-CADET ; Valentin JACQUELIN

➤ Modification statutaire de la Co.RAL (compétences et siège) à effet au 31 décembre 2016

Notre commune est membre de la Communauté de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL), créée par arrêté préfectoral du 28 novembre 2002.

L'arrêté préfectoral en date du 20 mai 2016 portant projet de périmètre d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre prévoit en son article 1 la fusion des 4 Communautés de Communes du territoire d'Arlyère en une seule Communauté au 1^{er} janvier 2017 et ouvre, en son article 3, la possibilité de voir ce nouvel EPCI relever de la catégorie d'une Communauté d'Agglomération dès lors que l'une des 4 Communautés de Communes acquiert les compétences propres à la dite catégorie.

Aussi, il est proposé d'engager une modification des statuts de la Co.RAL à effet au 31 décembre 2016 :

- actant le siège de la Co.RAL, dans les locaux de L'Arpège au 2 avenue des Chasseurs Alpains à Albertville (73200) et ainsi modifiant l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes qui sera désormais libellé comme suit « Le siège de la Co.RAL est fixé à L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpains – BP 10108 - 73207 Albertville Cedex »,
- modifiant l'article 2 en définissant les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives exercées par la Co.RAL, en conformité avec celles d'une Communauté d'Agglomération et selon la nouvelle définition de ces compétences imposées par la Loi NOTRe.

Ainsi, outre les compétences en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat, d'accueil des gens de voyage, de collecte et traitement des déchets (compétences obligatoires en Communauté d'Agglomération) qui ont été revues afin d'être libellées conformément à l'article L.5216-5 du CGCT, cette modification permet d'acter de la prise de compétence « Politique de la Ville » (compétence obligatoire en Communauté d'Agglomération) pour laquelle la Co.RAL est d'ores et déjà signataire du Contrat Ville (délibération du 9 juillet 2015).

Cette modification acte par ailleurs 4 compétences optionnelles (3 obligatoires parmi 7) exercées par la Communauté :

- en matière de voirie et parc de stationnement d'intérêt communautaire ;
- en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie conformément à la délibération en date du 1^{er} octobre 2015 portant sur l'engagement TEPOS de la Co.RAL ;
- en matière de construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- en matière d'action sociale d'intérêt communautaire : politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes pour acter du soutien à la MLJ.

Les autres compétences exercées jusqu'alors par la Co.RAL mais n'entrant pas dans les domaines de compétences tels qu'ils sont prévus au Code étant répertoriées dans les compétences facultatives.

A noter que, comme le prévoit la Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 (article 71), la définition de l'intérêt communautaire relève désormais exclusivement du Conseil Communautaire (et non plus des statuts).

Ainsi, pour compléter cette modification statutaire, la Co.RAL a, dans une délibération concomitante, défini l'intérêt communautaire à effet au 31 décembre 2016 pour chacune des compétences concernées en conservant (autant que de possible) ce qui avait été fixé antérieurement dans les statuts.

Il appartient maintenant à notre Conseil Municipal de se positionner sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la modification statutaire de la Co.RAL à effet au 31 décembre 2016 selon les modalités ci-dessus ;
- **approuve** le projet de statuts de la Co.RAL qui en résulte conformément au projet ;
- **demande** à M. le Préfet d'arrêter la modification des statuts de la Co.RAL.

➤ Travaux - Aménagement de la route des Vernières

Monsieur le Maire, dans le cadre de ses délégations, informe le Conseil Municipal des entreprises retenues pour les travaux d'aménagement de la route des Vernières. Le démarrage de ces travaux est prévu le 18 juillet 2016.

Entreprises	Lot	Montant HT				TOTAL
		Commune	Option	SIEBE	SIARA	
FTGE	1	102 092.72 €	1 739.62 €	9 115.06 €	26 407.35 €	139 354.75 €
SERTPR	2	48 211.43 €	20 580.00 €	4 591.57 €	11 415.00 €	84 798.00 €
PICH'ELEC	3	20 916.50 €				20 916.50 €
TOTAL HT		171 220.65 €	22 319.62 €	13 706.63 €	37 822.35 €	245 069.25 €

➤ Travaux de voiries 2016

Monsieur le Maire, dans le cadre de ses délégations, informe le Conseil Municipal que l'entreprise EIFFAGE a été retenue pour le programme des travaux de voirie 2016 pour un montant de 66 337.70 euros HT. L'exécution de ces travaux est prévue du 18 juillet au 05 août 2016.

➤ Convention de dépôt relative à l'ancien corbillard

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un ancien corbillard ayant un intérêt patrimonial. Celui-ci sera présenté au public au Musée des Traditions Populaires de Moutiers. A cette fin, il est nécessaire de signer une convention de dépôt entre le Mairie de Mercury, la Mairie de Moutiers et le Musée de Traditions Populaires.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt du corbillard au Musée des Traditions Populaires de Moutiers
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de dépôt.

AFFAIRES SCOLAIRES RAPPORTEUR : ALAIN ZOCCOLO

➤ Tarifs cantine 2016/2017

Monsieur le Maire rappelle les tarifs cantine de l'année scolaire écoulée et soumet au Conseil Municipal, pour l'année 2016/2017, les tarifs proposés par la commission scolaire.

Tranche	Quotient familial mensuel	Prix facturés 2015/2016	Prix proposés 2016/2017
5ème	QFM ≥ 1200	6.39 €	6.45 €
4ème	850 ≤ QFM < 1200	6.24 €	6.30 €
3ème	550 ≤ QFM < 850	5.86 €	5.92 €
2ème	450 ≤ QFM < 550	4.58 €	4.63 €
1ère	QFM < 450	2.27 €	2.29 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **émet** un avis favorable.

Abstention : Mikaël DEVILLE-DUC

➤ Tarifs garderie 2016/2017

Monsieur le Maire rappelle les tarifs garderie de l'année scolaire écoulée et soumet au Conseil Municipal, pour l'année 2016/2017, les tarifs proposés par la commission scolaire soit :

- ✓ Matin (1h) : 2.44 euros
- ✓ Soir (2h) : 3.90 euros
- ✓ Pour plus de souplesse : 1.30 euros la demi-heure

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable.

➤ Tarifs Activités Périscolaires 2016/2017

Monsieur le Maire rappelle les modalités de mise en place de la réforme des rythmes scolaires et soumet au Conseil Municipal, pour l'année 2016/2017 les tarifs proposés par la commission scolaire pour les Activités Périscolaires, soit :

- ✓ Groupe scolaire Joseph Trolliet - élémentaire : 45 minutes : 0.92 euros
- ✓ Groupe scolaire Joseph Trolliet - maternelle : 3 heures : 3.68 euros
- ✓ Groupe scolaire Jean Brunier : 1h30 : 1.84 euros

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable.

➤ Participation accompagnement transport scolaire 2016/2017

Monsieur le Maire rappelle les tarifs relatifs à l'accompagnement dans les transports de l'année scolaire écoulée et soumet au Conseil Municipal, pour l'année 2016/2017, les tarifs proposés par la commission scolaire, soit :

- ✓ 1 enfant : 82 euros
- ✓ 2 enfants : 140 euros
- ✓ Pour tout enfant supplémentaire : 55 euros

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable.

URBANISME / PROJET	RAPPORTEUR : MICHEL ROTA
---------------------------	---------------------------------

➤ Travaux de création de deux préaux au Groupe scolaire Joseph Trolliet - complément

Monsieur l'Adjoint rappelle que suite à la consultation pour les travaux de création des deux préaux au Groupe scolaire Joseph Trolliet, les quatre premiers lots ont été attribués. Il convient d'attribuer le lot électricité suite à l'avis de la commission d'appel d'offres.

Lot	Entreprise retenue	Montant du marché H.T.
1- Terrassements - Gros œuvre - VRD	Greg constructions	38 905.19 euros
2- Charpente métallique/bois Couverture	Scop SNG	60 126.86 euros
3- Serrurerie	Ferraris	2 664.00 euros
4- Peintures	AMP	13 084.46 euros
5- Electricité	ACOMELEC	3 588.00 euros
TOTAL HT		118 368.51 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer à l'entreprise ACOMELEC le lot n°5 – électricité pour un montant de 3 588 euros H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

TRAVAUX / FORETS	RAPPORTEUR : JEAN RACT-GRAS
-------------------------	------------------------------------

➤ Régularisation d'emprise de voie communale – approbation des accords et rédaction de l'acte administratif

Monsieur l'Adjoint rappelle la délibération pour l'acquisition des parcelles section C n°1751 et 1754 appartenant à Monsieur et Madame Michel COMBAZ en date du 16 février 2016 en vue de la régularisation de la voirie communale « Chemin de Charaville ».

Monsieur l'Adjoint précise que cet accord sera entériné par acte administratif élaboré par la Commune et publié au Service de la Publicité Foncière de Chambéry aux frais de la Commune

Pour les besoins de la publicité foncière, il convient de préciser que le montant d'achat du terrain a été fixé par délibération du Conseil Municipal de MERCURY en date du 16 février 2016 au prix forfaitaire de 10 euros.

Monsieur l'Adjoint souligne que la division et la numérotation du terrain sus-énoncé a été confié au Cabinet MESUR'ALPES et qu'un document d'arpentage a été établi à cet effet.

La commune remercie Monsieur et Madame COMBAZ pour cette régularisation.

Après avoir pris connaissance et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'acquisition des parcelles section C n°1751 et 1754 en vue de la régularisation d'emprise de la voie communale «Chemin de Charaville».
- **confirme** que cet accord sera régularisé par acte établi en la forme administrative aux frais de la Commune,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation foncière de cet accord et à représenter la Commune dans cette procédure.
- **s'engage** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses.

FINANCES / AFFAIRES SOCIALES

RAPPORTEUR : EVELYNE MARECHAL

➤ Emprunt 2016

Madame l'Adjoint rappelle qu'au budget primitif 2016 un emprunt de 220 000 euros est inscrit afin de financer les investissements prévus.

Il convient de prévoir la consultation des différents organismes bancaires

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le projet d'emprunt à hauteur de 220 000 euros.
- **autorise** Monsieur le Maire à lancer la consultation relative à cet emprunt.

QUESTIONS DIVERSES

- Plan canicule : Monsieur le Maire rappelle les dispositions relatives au Plan canicule qui peut être déclenché en cas de besoin de la Préfecture. Un registre est tenu en Mairie afin qu'un contact soit assuré avec les personnes les plus isolées. Les Chevronnais peuvent venir s'inscrire à tout moment.
- Maisons Fleuries : Monsieur le Maire remercie l'ensemble de la population qui contribue au fleurissement de la commune à travers les maisons d'habitations, les bassins etc... Il remercie également le travail mené conjointement entre les élus et le personnel technique. Il remercie également Mikaël DEVILLE-DUC pour sa participation à la visite du jury du concours départemental.
- Dégradations : Monsieur le Maire regrette les dégradations effectuées la semaine dernière dans la cour de l'école du groupe scolaire du Villard ainsi qu'hier soir autour du plan d'eau. La gendarmerie en a été informée, les dépôts de plainte sont en cours.
- Michel ROTA informe le Conseil municipal que:
 - ✓ Les travaux du bâtiment associatif sont sur le point de se terminer, la réception définitive est prévue le 25 juillet prochain.
 - ✓ Les études relatives au projet d'agrandissement du restaurant scolaire du Groupe scolaire Joseph Trolliet ont repris.
- Evelyne MARECHAL rappelle que le centre de loisirs sur Mercury est ouvert du 18 au 29 juillet et du 16 au 26 août 2016. Il convient de se rapprocher de la Communauté de Communes de Grèsy sur Isère pour les inscriptions.
- Jean RACT-GRAS informe le conseil que les travaux de réfection de la toiture de la Chapelle des François sont achevés pour un montant de 14 997 euros la Commune remercie la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'octroi d'une subvention de 2 500 euros.
- Yves DUNAND rappelle l'organisation du 14 juillet prochain sur la commune.
- Monsieur le Maire remercie l'ensemble des personnes qui participent aux décorations de la commune dans le cadre du passage du Tour de France.
- Monsieur le Maire rappelle que le stationnement est interdit devant le bâtiment de la « Belle-Etoile », la gendarmerie en a été avisée.
- Une chicane expérimentale a été mise en place sur la route de Bois Rond afin de limiter la vitesse sur cette voirie. Une expérimentation va être également effectuée sur la RD 64 entre l'accès à la route de Longebonne et l'accès au chemin Chapellan avec l'accord du Conseil Départemental.
- Monsieur le Maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner déposées en Mairie depuis la dernière réunion.

La séance est levée à 22h00

Tour de France

A l'occasion du passage du Tour de France le **vendredi 22 juillet** prochain, l'axe Albertville – Col de Tamié (en passant par la route du Fort du Villard, route de la Poyat, route de la Dent de Cons, route du Roc Rouge, et la route du Collet de Tamié) sera **fermé de 9h30 à 14h15** dans les deux sens de circulation.

Le passage des véhicules de sécurité (pompiers, ambulance etc...) sera assuré.